





## DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES, selon l'article 16 du Règlement (CE) N° 1935/2004

Je soussigné Monsieur :STEPHANE LEBEAU
Société :
agissant en qualité de :DIRIGEANT
déclare que les matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et constitutifs de l'équipement référencé chez le client de la façon suivante: PLR000754 – PLR000756
appartiennent aux familles de matériaux listées dans le tableau ci-après.
Je déclare ces matériaux conformes aux exigences :
Parlament 1025/2004/CE.

- Règlement 1935/2004/CE;
- Règlement 10/2011/CE et amendements pour les matières plastiques.
- des textes réglementaires et/ou autres textes de référence listés dans le tableau ci-dessous :

Cocher les familles* de matériaux concernées		Préciser les différents textes complémentaires applicables ci-dessous. Si aucun texte n'est applicable pour les matériaux cochés, le préciser					
	Matériaux et objets actifs et intelligents						
	Colles						
	Céramiques						
	Liège						
	Caoutchoucs						
	Verre						
	Résines échangeuses d'ions						
	Métaux et alliages						
	Papier et carton						
х	Matières plastiques	Règlement 10/2011/CE et amendements					
	Encres d'imprimerie						
	Celluloses régénérées						
	Silicones						
	Textiles						
	Vernis et revêtements						
	Cires						
	Bois						
	Autre (préciser dans ce cas)						

<sup>\*</sup>liste de l'Annexe 1 du Règlement (CE) n°1935/2004

Cette conformité s'entend :

pour la référence de commande : 02-00000152

sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation préconisées par le déclarant et/ou définies au moment de l'appel d'offre : RECIPIENT DESTINE A CONTENIR TOUTES SORTES DE DENREES ALIMENTAIRES

sous réserve de l'utilisation de pièces de rechange d'origine, et en tenant en compte des caractéristiques particulières du matériau ou de l'équipement.







Cette déclaration de conformité  Déclaration(s) des fournisse de la déclaration						s) : sés pour la fabrication des matériels et équipement	s objet		
Analyses de migration globs Si concerné, préciser le(s) simul	ale lant(s) et les coi	nditions de test							
Simulants	Temps			Température					
Eau – ethanol 50%		1 heure				80°C			
Analyses des substances suj Si concerné, préciser la ou les su Joint silicone			(ou les) limite(s)						
Simulants	Conditions	ns de test Nom / EINEC		dentification (CAS, 5. etc.)		Limite			
Utilisation d'additifs à doub	le fonctionnali					concerné, préciser la  ou les substances concernées	:		
Noms		Numéro du E	ou du FL	Ident	tificati	ion (CAS, EINECS, etc.)			
Présence de matériaux plast Si concerné par le Règlement (C du procédé :  Présence de matériaux actif Si concerné par le Règlement (C	s ou intelligents	······································				u procédé de recyclage, mentionné dans le registre s le registre communautaire :	: CE		
			See while our and	G/ /	<b>.</b> . <b>.</b>	In address .			
Autres (ex : biocides, substances non intentionnellement ajoutées « NIAS »,) Si concerné, préciser les substances :    Noms   Identification (CAS, EINECS, etc.)									
Cette déclaration est valable à l n'est plus assurée (changement Le déclarant tient à la dispositio Fait àBAGNOLET	de matériau, m	odification de la régl compétentes une doc	ementation avant	livraison du ma	atériel	cette conformité. Signature et cachet de la société ou orga			
CORIOLIS SAS  CORIOLIS SAS  Jeejo  Lindorge									
					AKI	MOS CMILITYS			
					2	2 rue 9370 Bagan 66 bg : 46493			
	22 rue Charles (transported pages of the pag								
	Siret: au								

2/2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Règlement (CE) n°1333/2008 sur les additifs alimentaires et Règlement (CE) n°1334/2008 relatif aux arômes et à certains ingrédients alimentaires possédant des propriétés aromatisantes